

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 2020-522

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Que le règlement 2020-522 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations et modifiant le règlement 2014-473 a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020, à laquelle il y avait quorum.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville à L'Ascension. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures affichées à l'entrée de l'hôtel de ville.

Donné à L'Ascension, ce 13 mai 2020

Annie Meilleur

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim